
Auteurs	Noms et fonctions	Dates
	Damien GALARRAGA Géomaticien Service SIG / Collectivité Territoriale de Guyane	26/06/2018
	Rémi EVE Administrateur de données et systèmes Service SIG / Collectivité Territoriale de Guyane	26/06/2018
	Jérôme LEFOL Chef de projet Service SIG / Collectivité Territoriale de Guyane	26/06/2018

Plan

I.	Cadre général	8
1.	Contexte local.....	8
2.	Prérogatives.....	8
3.	Objectifs.....	8
4.	Bénéfices d'un adressage fiable pour la société	9
a)	Garantie d'égalité citoyenne	9
b)	Contribution à l'efficacité des services publics	9
c)	Marqueur d'identité culturelle.....	9
d)	La géolocalisation comme facteur du développement.....	9
5.	Intégration dans les outils SIG de la CTG.....	10
6.	Contexte technologique	10
7.	Système de projection.....	10
II.	Structuration de la base	11
1.	Contenu de la géodatabase.....	11
2.	Couche des points de numérotation d'adressage.....	11
a)	Objectif	11
b)	Nomination.....	11
c)	Description de la table.....	12
d)	Précision de localisation	12
e)	Définition d'un CIDEX	13
3.	Couche du nom des voies d'adressage	13
a)	Objectif	13
b)	Précaution d'utilisation	13
c)	Nomination.....	13
d)	Description de la table.....	14
4.	Couche de localisation des CIDEX.....	15
a)	Objectif	15
b)	Précaution d'utilisation	15
c)	Nomination.....	15
5.	Couche d'emprise des CIDEX.....	16
d)	Objectif	16
e)	Précaution d'utilisation	16
f)	Nomination.....	16
6.	Couches complémentaires toponymiques.....	17
7.	Dossier contenant les délibérations.....	17

III.	Géolocalisation des données d'adressage	18
1.	Cadre technique	18
a)	Précision spatiale.....	18
b)	Images de référence lors de la photo-interprétation.....	18
2.	Couche POINT_ADRESSE	19
a)	Positionnement du point.....	19
b)	19	
c)	Cas particulier : Numérotation unique pour plusieurs bâtis	20
d)	Cas particulier : Précision de la localisation par le complément de numérotation	20
e)	Cas particulier : Numérotation correspondant aux numéros d'appartements	21
f)	Cas particulier : Double numérotation dans les carrefours des bourgs.....	22
3.	Couche LOCALISATION_CIDEX.....	23
a)	Positionnement du point.....	23
b)	Exception	23
4.	Couche NOM_VOIE_ADRESSE	24
IV.	Saisie littérale	24
1.	Renseignement attributaire	24
a)	Couches concernées.....	24
b)	Informations communes	24
c)	Saisie de la colonne NOM_COM.....	24
d)	Règles de saisie pour les autres colonnes	25
2.	Cas particulier	25
3.	Normalisation de la nomination des délibérations	25
V.	Représentation graphique de la base	27
1.	Sémiologie	27
2.	Echelle de consultation	28
VI.	Mise à jour	29
1.	Nomination / versionnement.....	29
2.	Espace de dépôt	29
VII.	Consultation et accès.....	30
1.	Sur poste à l'aide d'un logiciel SIG	30
2.	Sur les applications web thématiques.....	30

VIII. Annexes	32
1. Codes postaux	32
2. Codes INSEE	32
3. Normalisation des noms de commune	33

Lexique

ARCGIS : Suite de logiciels SIG d'ESRI (dont est équipé la CTG)

BAL : Boîtes aux lettres

BD : Base de Données (dans notre cas spatialisée)

BD ORTHO : Base de données des ortho-images aériennes ou spatiales de l'IGN

BD TOPO : Base de données vectorielles des éléments du territoire de l'IGN

CACL : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

CIDEX : Courrier Individuel à Distribution EXceptionnelle

CTG : Collectivité Territoriale de Guyane

ESRI : Environmental Systems Research Institute (société distributrice de solutions SIG)

GDB : « geodatabase » ou géodatabase (base de données spatialisées)

IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

MXD : fichier de représentation cartographique sur ArcGIS (« map document » en anglais)

RGFG95 : Réseau Géodésique Français de Guyane de 1995

SHP : « shape » ou couche (couche d'information spatiale)

SIG : Système d'Information Géographique (GIS en anglais)

PIAO : Photo-Interprétation Assistée par Ordinateur

STIGG : Schéma Territorial de l'Information Géographique de la Guyane

UTM : « Universal Transverse Mercator » ou projection Mercator transverse universelle

WFS : « Web Feature Service » ou service web cartographique (vecteur uniquement)

WMS : « Web Map Service » ou service web cartographique (vecteur et raster)

I. Cadre général

1. Contexte local

Ces derniers mois, plusieurs communes préparent ou s'engagent dans des démarches de mise à jour de l'adressage sur leur territoire. C'est notamment le cas pour les communes d'Awala-Yalimapo, de Montsinéry-Tonnegrande, de Grand-Santi, de Roura, de Mana, de Kourou... Avant elles, des initiatives partielles ou globales de nomination, de numérotation ou de numérisation avaient déjà été entreprises (Rémire-Montjoly, Macouria, Matoury, Cayenne, SDIS...).

En collaboration avec La Poste, la CTG appuie, encourage et accompagne ces démarches avec la mise en place d'un outil de consultation commun et dynamique de l'adressage en Guyane pour tout le territoire en partenariat avec les collectivités locales via la Plateforme Territoriale Guyane SIG.

Cette démarche s'insère parfaitement dans les prérogatives des plateformes régionales d'information géographique conférées aux nouvelles régions dans la loi NOTRe de 2015 par la coordination d'un service numérique de données géographiques de référence nécessaire à la description détaillée du territoire en favorisant son accès et son utilisation.

Enfin, cette initiative prend toute sa place dans l'optique d'une priorisation du développement de ce référentiel définie dans le « Schéma Territorial d'Information Géographique de la Guyane ».

2. Prérogatives

Conformément aux textes en vigueur, la dénomination des voies, le numérotage des immeubles et la diffusion de l'information relèvent de la compétence communale. Ils se font dans le respect du principe de neutralité du service public et doivent être conformes à l'intérêt public local sans être de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, à heurter la sensibilité des personnes ou à porter atteinte à l'image de la ville ou des quartiers concernés.

Depuis le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, la notification de la désignation des voies est devenue une formalité foncière. Les communes de plus de 2 000 habitants doivent désormais effectuer la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles, les obligeant indirectement, à établir la liste des voies publiques et privées.

3. Objectifs

Cette initiative vise à l'identification des bâtis en adressage le plus justement et le plus précisément possible en Guyane tout en permettant :

- de présenter l'avancement de la numérotation d'adressage et de la nomination des voies par les conseils municipaux ;
- de réaliser des couches d'information géographique de référence sur l'adressage ;
- de consulter et d'interroger l'adressage valide pour les partenaires publics ;
- d'organiser un moyen efficace de mise à jour en continue ;
- de porter à la connaissance du citoyen les adressages communaux.

Au vue des prérogatives des communes sur l'adressage, les outils communs de la Plateforme Territoriale Guyane SIG permettent donc :

- une consultation des services de l'Etat (dont le Cadastre, la Publicité Foncière et France Domaine qui dispose d'un compte d'utilisateur) dans le cadre de la convention de partenariat entre les plateformes Guyane SIG et GéoGuyane ;
- une mutualisation des moyens de diffusion et de consultation ;
- une rationalisation des coûts de réalisation ;
- une homogénéisation des données sur l'ensemble du territoire.

4. Bénéfices d'un adressage fiable pour la société

a) Garantie d'égalité citoyenne

Pour le citoyen la conséquence d'un adressage opérationnel lui permet une rapidité et une facilité d'accès :

- aux services d'urgence ;
- aux services à domicile (services à la personne, e-commerce...) ;
- aux opérateurs de réseaux (eau, électricité, téléphonie...).

b) Contribution à l'efficacité des services publics

La normalisation de la dénomination et de la numérotation des voies optimisent :

- les recensements de la population ;
- l'identification des administrés pour la relève de l'assiette fiscale ;
- l'organisation du ramassage des déchets ménagers ;
- les transports publics et les déplacements de population ;
- le développement des e-services publics ;
- la gestion des listes électorales ;
- la connaissance et la cartographie de la commune.

c) Marqueur d'identité culturelle

C'est aussi une forme de média communal continu permettant une communication aux citoyens sur :

- la pérennité du patrimoine culturel local par la nomination des voies et des lieux ;
- la mise en œuvre d'une cohérence en termes d'identité ;
- l'affirmation de convictions et de valeurs pouvant être liées à l'histoire de la commune.

d) La géolocalisation comme facteur du développement

Une base de données d'adressage géolocalisée permet enfin de construire un cadre propice au développement local, environnemental et économique par :

- l'amélioration de l'organisation et de la distribution des marchandises et des prestations ;
- la revitalisation de l'espace rural ;
- l'optimisation des trajets (courriers, livraisons) dans un souci de développement durable ;
- le développement du e-commerce (commerce en ligne) et de l'accès aux clients ;
- l'attractivité touristique avec l'accessibilité des prestataires ;
- la qualité des bases de données et des échanges de courrier.

5. Intégration dans les outils SIG de la CTG

L'ensemble du travail géomatique présenté permet désormais une diffusion effective et une consultation cartographique dynamique :

- auprès des partenaires de la Plateforme Territoriale Guyane SIG ;
- à terme, à l'ensemble du public via le catalogue Guyane SIG et les flux de diffusion (WMS/WFS).

6. Contexte technologique

La géodatabase produite in fine est exploitable sur un logiciel de la gamme ARCGIS d'ESRI. Ce choix se justifie pour plusieurs raisons :

- cette gamme de logiciel SIG a été choisi comme l'outil géomatique de la Plateforme Territoriale d'Information Géographique Guyane SIG ;
- c'est actuellement la référence du marché et également le plus puissant et le plus complet des logiciels existants ;
- l'ensemble des collectivités locales partenaires de la Plateforme en ont été équipée et leurs agents identifiés ont reçu une formation de niveau I sur ce produit ;
- il possède les outils les plus avancés relatifs à la structuration et l'organisation des couches d'information géographiques en base de données spatiales.

Néanmoins, ces données sont également disponibles sur le géocatalogue de la Plateforme Territoriale d'Information Géographique Guyane SIG en version « .shp » pour une exploitation ou une transformation sur d'autres solutions SIG.

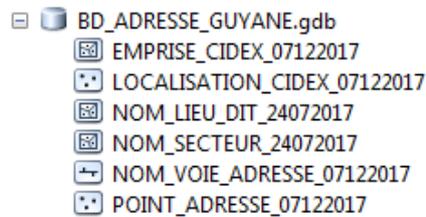
7. Système de projection

Les couches d'information spatiales créées sont exclusivement disponibles dans le système légal en vigueur de la Guyane, soit le système de projection RGFG95 zone UTM 22 Nord.

II. Structuration de la base

1. Contenu de la géodatabase

La géodatabase s'intitule « BD_ADRESSE_GUYANE ». Elle contient les couches suivantes :



2. Couche des points de numérotation d'adressage

a) Objectif

La couche des points d'adressage a pour objectif de permettre la localisation et la lecture de la numérotation des adresses la plus juste et la plus précise possible.

b) Nomination

La couche millésimée s'intitule POINT_ADRESSE_JJMMAAAA où :

- JJ = jour ;
- MM = mois ;
- AAAA = année.

c) Description de la table

Nom de colonne	Alias	Type	Longueur	Exemple / Occurrence	Information complémentaire
NUMERO	Numéro	Entier long	-	1, 2, 3...	
NUM_COMP	Numéro (complément)	Texte	50	bis, ter... Bâtiment A, Bâtiment B... A, B, C, D...	Complète l'information du numéro
NOM_VOIE	Nom de la voie	Texte	100	Route d'Attila-Cabassou ; Avenue Belle-Humeur...	
COD_POSTAL	Code postal	Entier long	-	(cf. tableau annexe 1)	
COMP	Complément d'adresse	Texte	100		Limite définie comme les résidences, lotissements
LD	Lieu-dit	Texte	100	Bourg de Monstinéry ; Attila-Cabassou...	Limite non définie
COD_INSEE	Code INSEE	Entier long	-	(cf. tableau annexe 2)	
NOM_COM	Commune	Texte	50	(cf. tableau annexe 3)	
TYP_ADRESS	Type d'adressage	Texte	50	<i>métrique</i> <i>décamétrique</i> <i>classique</i> <i>par lot</i>	numérotation à X m d'un point 0 numérotation à X dam d'un point 0 numérotation pair / impair numérotation successive par lot
CIDEX	CIDEX	Texte	50	<i>oui</i> <i>non</i>	présence absence
PRECISION_LOC	Précision de localisation du point	Texte	100	<i>sur le bâti</i> <i>sur le bâti (prévisionnel)</i> <i>sur la parcelle</i> <i>sur la parcelle (prévisionnel)</i>	(cf. description ci-dessous)

d) Précision de localisation

Une information de précision de localisation du point de numérotation d'adressage a été attribuée. Elle permet :

- de présenter la numérotation d'adressage établie, même sur plan ;
- d'identifier les numérotations pouvant évoluer spatialement ou en nombre de points pour les bâtis concernés.

Occurrence	Précision	Information complémentaire
<i>sur le bâti</i>	++++	- Localisation sur le bâti provenant d'une photo-interprétation des fonds images disponibles.
<i>sur le bâti (prévisionnel)</i>	+++	- Localisation provenant d'un relevé terrain mais bâti absent sur les fonds images disponibles (antérieur à la construction) ; - Localisation provenant d'un relevé terrain mais présence de nuages sur le fond image exploité ; - Localisation sur le bâti représenté sur un plan de masse ; - Bâti en construction sur le fond image exploité.
<i>sur la parcelle</i>	++	- Localisation sur la parcelle ; - Attribution d'un numéro d'adressage.
<i>sur la parcelle (prévisionnel)</i>	+	- Localisation sur un plan de masse ou à l'aide du parcellaire cadastral ; - Attribution d'un numéro d'adressage sur un lotissement privé contenant plusieurs bâtis ou plusieurs parcelles ; - Localisation provenant d'un relevé terrain (adressage présent sur le terrain mais absence de bâti) ; - Parfois avant subdivision cadastrale de la DGFiP.

e) Définition d'un CIDEX

Un CIDEX correspond à un groupement de boîtes aux lettres. Ce système est de plus en plus présent dans les habitats collectifs ou à l'entrée des résidences ou des lotissements. Il permet une rationalisation de la distribution du courrier en desservant plusieurs boîtes en un seul arrêt.



Exemple de CIDEX dans un hall d'immeuble.

3. Couche du nom des voies d'adressage

a) Objectif

La couche des noms de voie a pour objectif de compléter la lecture dynamique de la numérotation en faisant apparaître visuellement l'intitulé des noms des voies concernées.

D'autre part, cette couche permet de consulter les informations propres aux délibérations (date, nom...) ainsi que la délibération en format numérique et de l'imprimer.

b) Précaution d'utilisation

Cette couche d'information n'est pour l'heure qu'une couche permettant uniquement une consultation visuelle du nom de la voie mais pas de son tracé. D'autre part, elle ne permet pas un géocodage.

c) Nomination

La couche millésimée s'intitule NOM_VOIE_ADRESSE_JJMMAAAA où :

- JJ = jour ;
- MM = mois ;
- AAAA = année.

d) Description de la table

Nom de colonne	Alias	Type	Longueur	Exemple / Occurrence	Information complémentaire
NOM_VOIE	Nom de la voie	Texte	100	Route d'Attila-Cabassou ; Avenue Belle-Humeur...	
NOM_COM	Commune	Texte	50	(cf. tableau annexe 3)	
COD_INSEE	Code INSEE	Entier long	-	(cf. tableau annexe 2)	
DELIB_NUM	Numéro (délibération)	Texte	250	NR ; 50/2013/M-T ; 27-09 ; 2015-21-VM... 08/12/2016 ; 23/10/2013 ; 19/03/2015...	Correspond au numéro inscrit sur la délibération (NR = non renseigné sur la délibération)
DELIB_DATE	Date (délibération)	Date			
DELIB_NOM	Nom (délibération)	Texte	250	Changement du nom des voies de la commune ; Nouvelle dénomination des voiries communales... MANA_08-12-2016.pdf ; MACOURIA_19-03-2015_DELIB_2015_21_VM.pdf...	
DELIB_FICH	Nom du fichier (délibération)	Texte	250		
DELIB_LIEN	Lien de consultation (délibération)	Texte	250		Ne pas renseigner.

4. Couche de localisation des CIDEX

a) Objectif

La couche des regroupements de boîtes aux lettres a pour objectif de localiser leur emplacement pour la consultation.

En complément d'un point adresse attribué de la présence d'un CIDEX, elle permet de compléter l'information par la localisation d'un regroupement de boîtes aux lettres géographiquement séparés du ou des bâtiments qu'il dessert.



Exemple d'un regroupement de boîtes aux lettres en Guyane, distants des habitations adressées.

b) Précaution d'utilisation

Elle ne contient pas d'information attributaire.

c) Nomination

La couche millésimée s'intitule LOCALISATION_CIDEX_JJMMAAAA où :

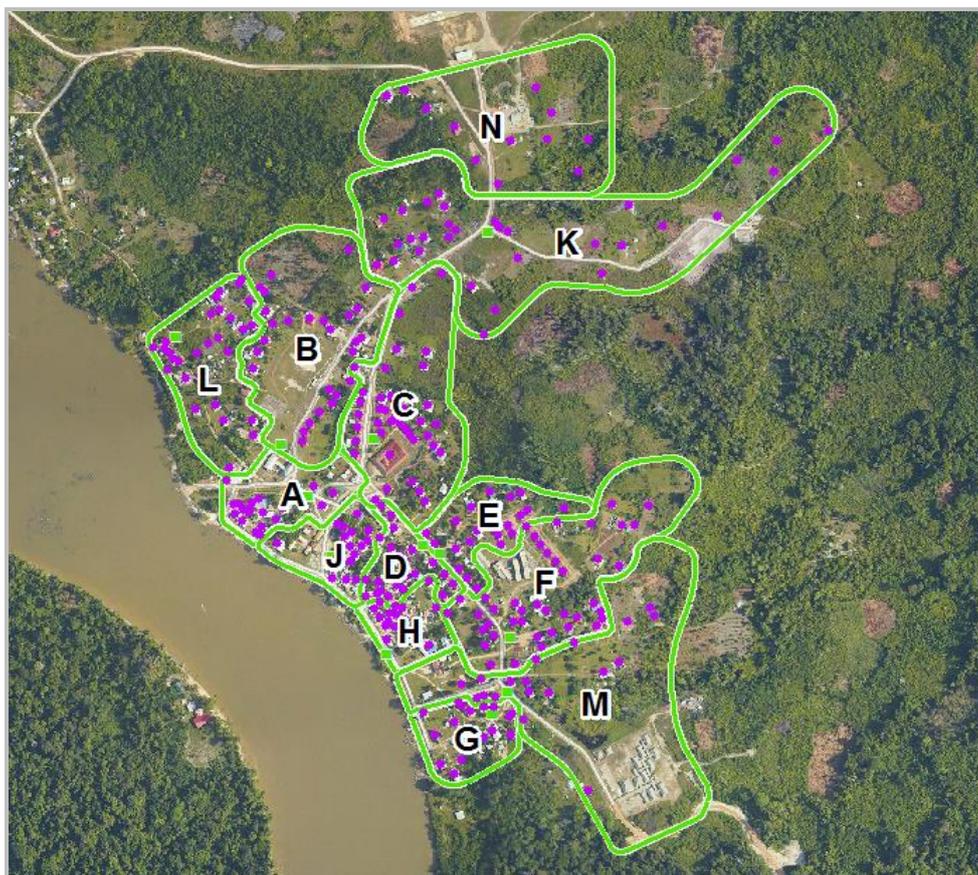
- JJ = jour ;
- MM = mois ;
- AAAA = année.

5. Couche d'emprise des CIDEX

d) Objectif

La couche des emprises des CIDEX a été réalisée pour les communes isolées dont les regroupements de boîtes aux lettres sont nombreux, souvent majoritaires et répartis par secteurs géographiques.

Elle est complémentaire de la couche des ponctuels des CIDEX en complément d'information et afin de présenter les bâtis concernés par les CIDEX.



Exemple de répartition géographique des emprises des CIDEX sur la commune de Grand-Santi (les ponctuels verts correspondent eux à la localisation des CIDEX).

e) Précaution d'utilisation

Lors de la numérotation des secteurs par des lettres, La Poste préfère omettre la lettre « I » pour éviter qu'elle ne se confonde avec la numérotation chiffrée de l'adressage.

f) Nomination

La couche millésimée s'intitule EMPRISE_CIDEX_JJMMAAAA où :

- JJ = jour ;
- MM = mois ;
- AAAA = année.

6. Couches complémentaires toponymiques

Deux couches toponymiques complémentaires relatives aux secteurs et aux lieux-dits sont générées de manière semi-automatique en géométrie polygonale en exploitant les informations de la couche POINT_ADRESSE suivantes :

- COMP ;
- LD.

7. Dossier contenant les délibérations

Un dossier stocke l'ensemble des délibérations réceptionnées après normalisation de leur nomination (cf. § IV. 3.).

III. Géolocalisation des données d'adressage

1. Cadre technique

a) Précision spatiale

La numérisation est effectuée au 1/400^e pour une exploitation maximale au 1/500^e.

b) Images de référence lors de la photo-interprétation

Les images ortho-rectifiées exploitées sont les suivantes :

Année	Type	Résolution spatiale	Nom
2017	Aérien	0,2 m	Mana (Charvein)
2017	Aérien	0,2 m	Mana (Javouhey)
2017	Aérien	0,2 m	Mana (bourg – Dégrad Canard)
2016	Aérien	0,15 m	Maripasoula
2015	Aérien	0,5 m	Saint-Laurent du Maroni
2015	Aérien	0,2 m	CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)*
2015	Satellite	0,7 m	Mosaïques Guyane SIG PLEIADES 1A-B
2015	Satellite	1,5 m	Mosaïques Guyane SIG SPOT 6-7
2014	Satellite	0,7 m	Mosaïques Guyane SIG PLEIADES 1A-B
2014	Satellite	1,5 m	Mosaïques Guyane SIG SPOT 6-7
2011-2012	Aérien	de 0,25 m à 0,33 m	Ortho-images Guyane SIG des bourgs de Guyane
2011	Satellite	0,5 m	BD Ortho IGN 2011
2005-2006	Aérien	0,5 m	BD Ortho IGN 2006

*La CACL couvrent les communes de Cayenne, Macouria, Matoury, Montsynérie-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura.

L'exploitation des images se fait en tenant compte de manière combinée de leur résolution spatiale, temporelle et de leur couverture nuageuse.

Du fait de leur taille de pixel au sol, (inférieure ou égale à 50 cm), les ortho-images aériennes ont été privilégiées pour la géolocalisation des objets. A défaut, les images satellites ont été exploitées.

2. Couche POINT_ADRESSE

a) Positionnement du point

En fonction des secteurs couverts, le point est positionné au centre du toit du bâti concerné en se référant aux images de référence listées plus bas.



Position des points sur les bâtis (échelle : 1/500°)

b)

c) Cas particulier : Numérotation unique pour plusieurs bâtis

Si la différenciation des adresses n'est réalisable qu'avec le nom de la personne, alors le point est positionné sur l'emplacement du CIDEX.

d) Cas particulier : Précision de la localisation par le complément de numérotation

Si le complément du numéro d'adressage (colonne NUM_COMP) permet de préciser la localisation alors autant de points sont créés pour autant de bâtiments.



Exemple : Résidence Eden Vert à Rémire-Montjoly.

e) Cas particulier : Numérotation correspondant aux numéros d'appartements

Si la numérotation d'adressage correspond aux numéros d'appartements alors tous les numéros doivent être créés et positionnés parfaitement au même endroit. Cela permettra une localisation au numéro, spatialement correcte malgré certains problèmes de superposition à l'affichage des étiquettes.



Exemple : Résidence Château d'Eau à Montsinéry-Tonnégrande.

f) Cas particulier : Double numérotation dans les carrefours des bourgs

Sur les bâtis ou les parcelles à l'angle des carrefours des bourgs d'adressage ancien, une double numérotation a pu être implantée, l'une horizontale et l'autre verticale.



Exemples dans le bourg de Mana.

Bâtis et parcelles de carrefour avec 2 numéros d'adressage (horizontal et vertical) attribués.

Bâtis distincts sur une même parcelle avec 1 à 2 numéros d'adressage (horizontal et vertical) attribués.

Dans ce cas, l'information « ? » a été attribué dans la colonne CIDEX de la table pour mettre en évidence cette particularité et pour permettre à terme un traitement spécifique numérique et terrain.

3. Couche LOCALISATION_CIDEX

a) Positionnement du point

En fonction des secteurs couverts, le point est positionné au centre du toit du bâti concerné en se référant aux images de référence précédemment listées.



Exemple : Regroupement de BAL en vert sur Lotissement Wachili à Saint-Laurent (localisation basée sur un plan de masse).

b) Exception

Pour les points d'adressage attribués d'une information dans la colonne « CIDEX », seuls ceux non intégrés au bâti sont représentés dans la couche de localisation des ponctuels CIDEX.

4. Couche NOM_VOIE_ADRESSE

En fonction des secteurs couverts et des niveaux de prestation décidés par les communes concernées, le linéaire des noms de voie peut-être réalisé de la manière suivante :

- en numérisant la voie nommée conformément à la description de la délibération (point de départ et d'arrivée) par photo-interprétation du réseau routier et sur ce dernier ;
- par récupération, quand cela est possible et/ou pertinent, de la géométrie du linéaire des routes de la BD Topo de l'IGN ;
- par intégration, correction au besoin puis validation d'un linéaire de voies nommées fourni par le prestataire ;
- par une combinaison des différentes possibilités listées ci-dessus.



Exemple : Impasse Indigo à Matoury numérisée par PIAO en vert (autres voies : BD Topo IGN).

IV. Saisie littérale

1. Renseignement attributaire

a) Couches concernées

Seules les couches POINT_ADRESSE et NOM_VOIE sont renseignées en attribut d'adressage.

b) Informations communes

Pour des nécessités d'exploitations actuelles et futures, certains champs sont identiquement renseignés pour ces 2 couches :

- NOM_VOIE ;
- COD_INSEE ;
- NOM_COM.

c) Saisie de la colonne NOM_COM

L'écriture du nom de la commune se fait exclusivement en majuscule, espacé d'un tiret pour les communes dont le nom est composé.

d) Règles de saisie pour les autres colonnes

Les colonnes concernées sont les suivantes :

- NUM_COM ;
- NOM_VOIE ;
- COMP ;
- LD.

L'écriture doit se faire en minuscule avec la première lettre en majuscule. Les noms propres doivent avoir leur première lettre en majuscule. L'accentuation des minuscules est permise mais elle est proscrite pour les majuscules. Des espaces doivent séparer chaque mot sauf pour les mots composés avec un tiret.

L'orthographe doit être issue de la délibération ou à défaut du panneau d'information recueilli sur le terrain.

Le symbole « & » est proscrit. Un « et » doit être saisi à la place.

Les informations cardinales (Nord, Sud, Est, Ouest) doivent être saisies avec une majuscule et sans tiret pour les séparer du nom qu'elles caractérisent.

2. Cas particulier

La lettre « i » dans les nominations de voies de la commune d'Awala-Yalimapo a été intégrée.

3. Normalisation de la nomination des délibérations

Pour permettre leur consultation dynamique chaque délibération concernée doit faire l'objet d'une scannérisation et d'un export au format « .pdf ».

La nomination de ces fichiers a été normalisée pour l'ensemble des communes en fonction de l'échantillon en notre possession.

La nomination doit être effectuée de la manière suivante :

COMMUNE_JJ_MM_AAAA_DELIB_AAAA_NNN_XXX où :

- COMMUNE = nom de la commune séparé par des tirets au besoin ;
- JJ = jour de la délibération ;
- MM = mois de la délibération ;
- AAAA = année de la délibération ;
- _DELIB_AAAA_NNN_XXX = numéro de la délibération (si existant) où :
 - o AAAA = année de la délibération ;
 - o NNN = numéro de la délibération ;
 - o XXX = initiale ou code de la commune.

Voici quelques exemples déjà normalisés :

- AWALA-YALIMPO_13-06-2009_DELIB_2009_27 ;
- MACOURIA_06-10-2016_DELIB_2016_103_VM ;
- MACOURIA_19-07-2007_DELIB_2007_90_CM ;

-
- MANA_08-12-2016 ;
 - MONTSINERY-TONNEGRANDE_25-09-2015_DELIB_2015_31_M-T ;
 - ...

V. Représentation graphique de la base

1. Sémiologie

La géodatabase est complétée par 1 fichiers « .mxd » intitulé du même nom. Il stocke la représentation et l'organisation graphique des couches pour le logiciel ARCGIS.

Organisation des données	Source	Etiquette	Représentation
<input checked="" type="checkbox"/> GUYANE SIG - Adressage 2017	BD_ADRESSE_GUYANE.gdb		
<input checked="" type="checkbox"/> Nom des voies	NOM_VOIE_ADRESSE	Avenue Eugène Lespérant	-
<input checked="" type="checkbox"/> Numérotation (violet)	POINT_ADRESSE	26	*
<input checked="" type="checkbox"/> Regroupement de boîte aux lettres	-	-	-
<input checked="" type="checkbox"/> Localisation des regroupements de boîtes aux lettres	LOCALISATION_CIDEX	E	■
<input checked="" type="checkbox"/> Emprise des boîtes aux lettres regroupées	EMPRISE_CIDEX	K	—
<input checked="" type="checkbox"/> Toponyme	NOM_SECTEUR	Lotissement La Rougerie	-
<input checked="" type="checkbox"/> Secteur	NOM_LIEU_DIT	Bourg d'Awala	-
<input checked="" type="checkbox"/> Lieu-dit			
<input checked="" type="checkbox"/> IGN - BD TOPO 2016	BD_TOPO_IGN		
<input type="checkbox"/> ROUTE_NOMMEE (orange)	ROUTE_NOMME	R SEPIA	-
<input checked="" type="checkbox"/> A_RESEAU_ROUTIER	A_RESEAU_ROUTIER		
<input checked="" type="checkbox"/> TOPONYME_COMMUNICATION	TOPONYME_COMMUNICATION	CARREFOUR MAILLARD	-
<input checked="" type="checkbox"/> ROUTE_PRIMAIRE	ROUTE_PRIMAIRE	N2	—
<input checked="" type="checkbox"/> ROUTE_SECONDAIRE	ROUTE_SECONDAIRE	D1 D19	— — —
<input checked="" type="checkbox"/> CHEMIN	CHEMIN	-	—
<input checked="" type="checkbox"/> SURFACE_ROUTE	SURFACE_ROUTE	-	—
<input checked="" type="checkbox"/> ROUTE	ROUTE	-	—
<input checked="" type="checkbox"/> DGFIP (cadastre)	DGFIP (cadastre)		
<input checked="" type="checkbox"/> DGFIP - Matrice Cadastre 2016	CADASTRE_XXXX.gdb		
<input type="checkbox"/> CADASTRE_2016_S1 - Adressage (rouge)	EDI_NUMVOI	9	-
<input checked="" type="checkbox"/> N° voirie	EDI_VOIE	Avenue Paul Henri	-
<input checked="" type="checkbox"/> Voirie			
<input type="checkbox"/> CADASTRE_2016_S1 - Parcellaire	CADASTRE_XXXX.gdb	-	—

2. Echelle de consultation

Nom (couche)	Affichage par défaut	Echelle min. (objet graphique)	Echelle max. (objet graphique)	Echelle min. (étiquette)	Echelle max. (étiquette)
NOM_VOIE_ADRESSE	Oui	invisible	invisible	-	1/10.000 ^e
POINT_ADRESSE	Oui	-	-	-	1/3.000 ^e
LOCALISATION_CIDEX	Oui	-	-	-	1/9.999 ^e
EMPRISE_CIDEX	Oui	-	-	1/10.000 ^e	1/20.000 ^e
NOM_SECTEUR	Oui	invisible	invisible	1/2.500 ^e	1/99.000 ^e
NOM_LIEU_DIT	Oui	invisible	invisible	1/2.500 ^e	1/99.000 ^e
<hr/>					
ROUTE_NOMME	Non	invisible	invisible	-	1/5.000 ^e
TOPONYME_COMMUNICATION	Oui	invisible	invisible	-	1/20.000 ^e
ROUTE_PRIMAIRE	Oui	-	-	-	-
ROUTE_SECONDAIRE	Oui	-	1/20.000 ^{e*}	-	-
CHEMIN	Non	-	1/9.900 ^e	----- Sans étiquetage -----	
SURFACE_ROUTE	Non	-	-	----- Sans étiquetage -----	
ROUTE	Non	-	-	----- Sans étiquetage -----	
<hr/>					
EDI_NUMVOI	Non	invisible	invisible	-	1/3.000 ^e
EDI_VOIE	Non	invisible	invisible	-	1/5.000 ^e

**Seule les routes représentées en blanc (importance 5) sont visibles en dessous du 1/20.000^e. Les routes représentées en jaune et en orange (importance 3 et 4) sont tout le temps visibles.*

VI. Mise à jour

1. Nomination / versionnement

Dans le cas de la mise à jour des couches POINT_ADRESSE, NOM_VOIE_ADRESSE ou BAL par un partenaire communal pour une intégration dans la base centrale, le fichier transféré conserve la structure de nomination mis à part :

- la date : elle devra correspondre à la date de livraison du partenaire ;
- le nom de la commune : elle sera complétée par un « underscore » suivi du nom de la commune.

Le nom de la commune sera en majuscule ou les tirets et espaces sont aussi remplacés par un « underscore » comme pour les exemples suivants :

- POINT_ADRESSE_31082017_MATOURY ;
- POINT_ADRESSE_01092017_AWALA_YALIMAPO ;
- POINT_ADRESSE_15102017_SAINT_ELIE.

2. Espace de dépôt

Un espace de stockage dédié aux utilisateurs réalisant les remontées d'information de l'adressage communal a été créé dans le centre de ressources de la Plateforme.

Pour déposer les données, il est au préalable nécessaire de faire une demande par mail à l'adresse guyane-sig@ctguyane.fr afin que votre compte utilisateur soit autorisé à accéder à ce dépôt de données.

Dès lors, les données peuvent être transférées soit :

- depuis l'interface web du [centre de ressources \(documentation\)](#) en accédant au dépôt « ADRESSAGE » et en déposant les fichiers dans l'interface ;
- depuis le client FTPs ([documentation](#)) en transférant les fichiers dans le dossier « DEPOT_ADRESSAGE ».

VII. Consultation et accès

1. Sur poste à l'aide d'un logiciel SIG

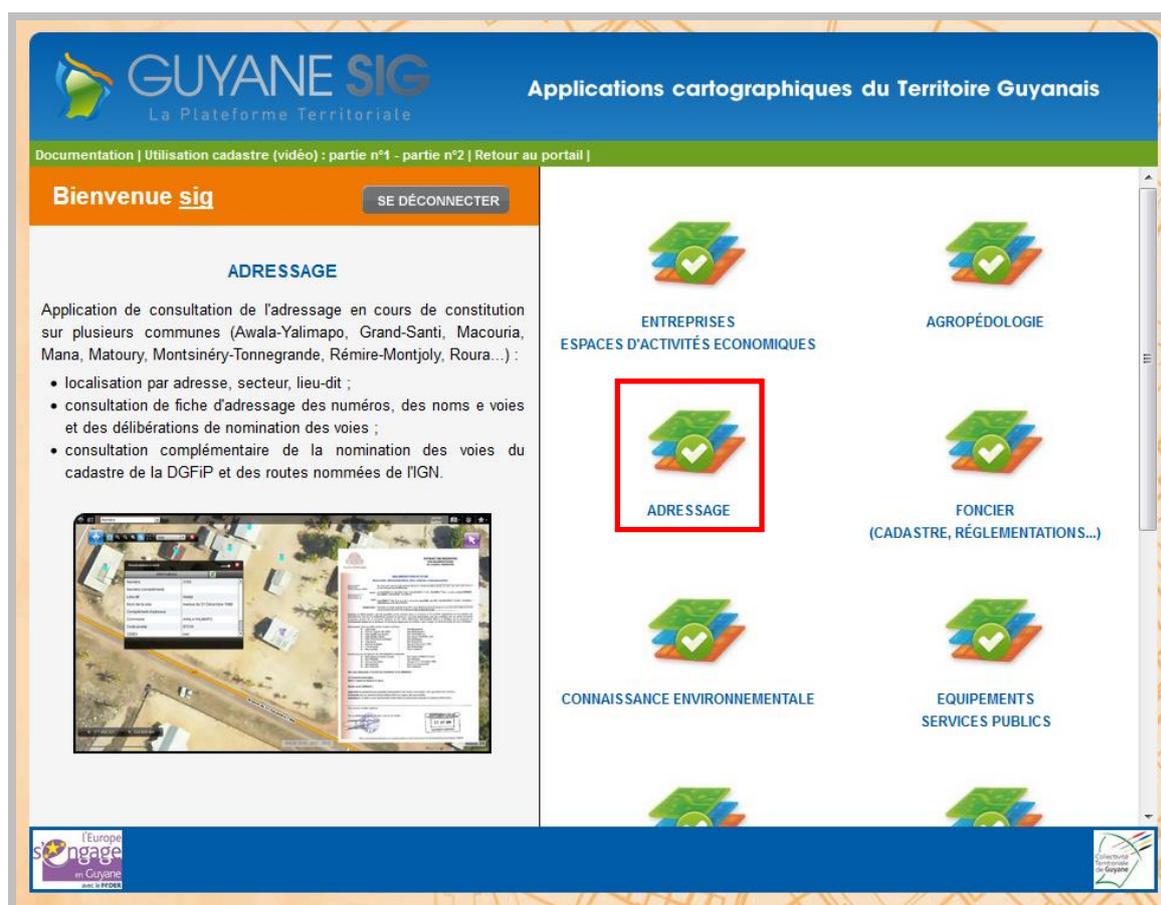
Le [catalogue](#) Guyane SIG permet le téléchargement des données créées :

- soit au format « .gdb » complété un fichier « .mxd » de représentation pour les utilisateurs du logiciel ARCGIS ;
- soit au format « .shp ».

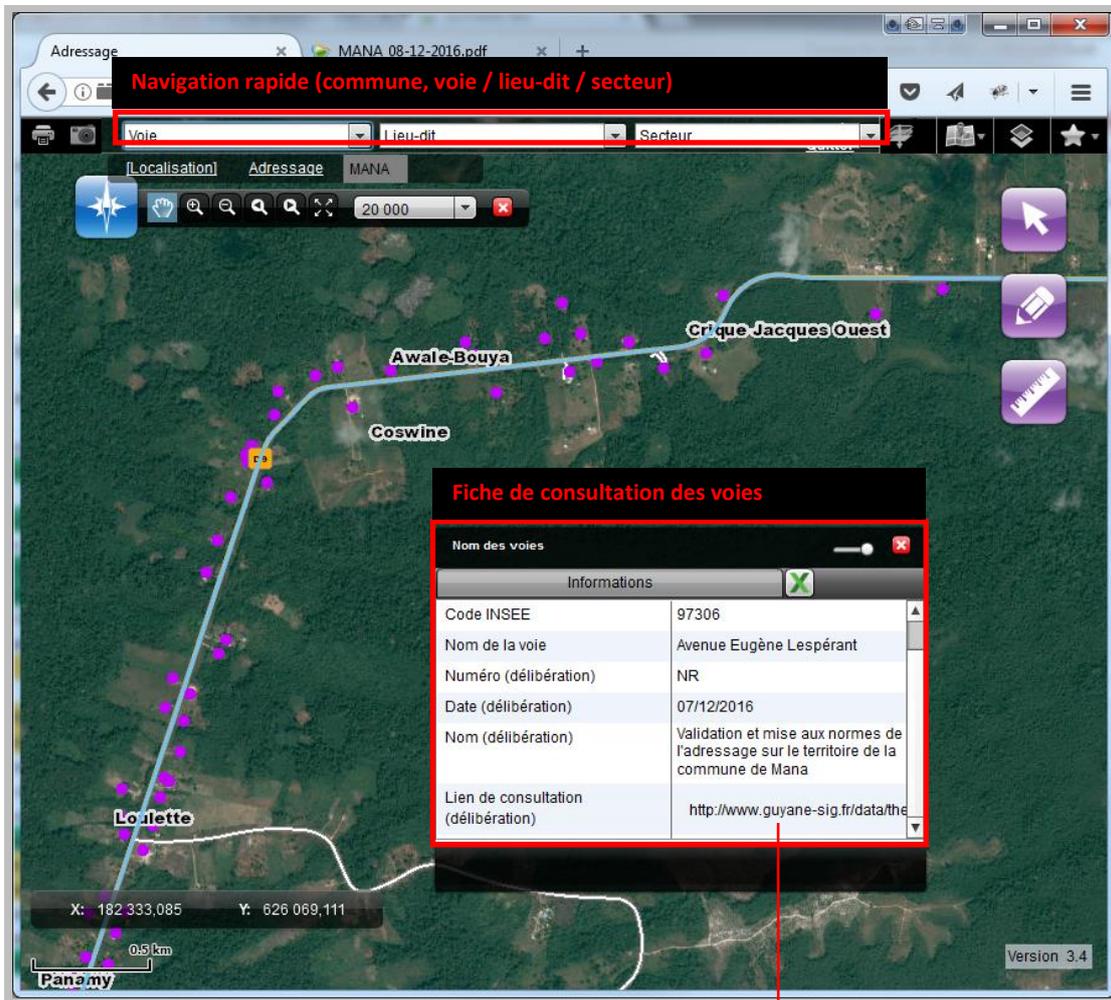
2. Sur les applications web thématiques

Une [application web adressage](#) permet de consulter cette base adresse au fur et à mesure de sa constitution.

Elle permet également de rechercher des lieux-dits, des secteurs (résidence, lotissement) ou encore de visualiser les délibérations associées aux voies, comme présentée ci-dessous.



The screenshot displays the 'Applications cartographiques du Territoire Guyanais' web portal. The header includes the 'GUYANE SIG La Plateforme Territoriale' logo and navigation links for 'Documentation', 'Utilisation cadastre (vidéo)', and 'Retour au portail'. A 'Bienvenue sig' banner with a 'SE DÉCONNECTER' button is visible. The main content area features a grid of application icons, each with a green checkmark. The 'ADRESSAGE' icon is highlighted with a red border. Other visible icons include 'ENTREPRISES ESPACES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES', 'AGROPÉDOLOGIE', 'FONCIER (CADASTRE, RÉGLEMENTATIONS...)', 'CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE', and 'EQUIPEMENTS SERVICES PUBLICS'. A sidebar on the right contains a vertical scroll bar. At the bottom, there are logos for 'Europe s'engage en Guyane' and 'Collectivité Territoriale de Guyane'.



Navigation rapide (commune, voie / lieu-dit / secteur)

Voie | Lieu-dit | Secteur

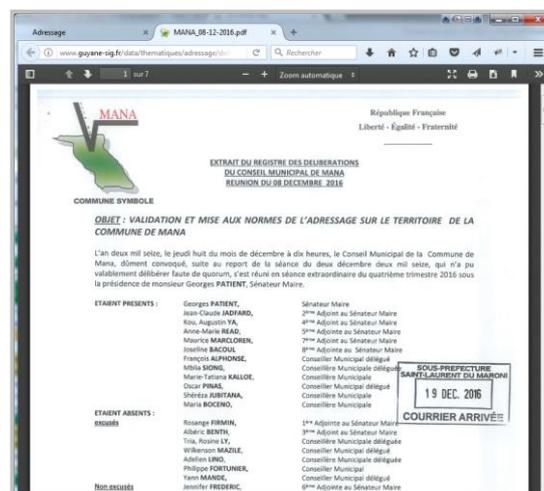
Fiche de consultation des voies

Informations	
Code INSEE	97306
Nom de la voie	Avenue Eugène Lespérant
Numéro (délibération)	NR
Date (délibération)	07/12/2016
Nom (délibération)	Validation et mise aux normes de l'adressage sur le territoire de la commune de Mana
Lien de consultation (délibération)	http://www.guyane-sig.fr/data/the

X: 182 333,085 Y: 626 069,111

Version 3.4

Délibération



MANA

République Française
 Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
 REUNION DU 08 DECEMBRE, 2016

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : VALIDATION ET MISE AUX NORMES DE L'ADRESSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANA

L'an deux mil seize, le jeudi huit du mois de décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, suite au report de la séance du deux décembre deux mil seize, qui n'a pu valablement délibérer faute de quorum, s'est réuni en séance extraordinaire du quatrième trimestre 2016 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :	Georges PATIENT, Sénateur Maire	Sénateur Maire
	Jean-Claude BÉRIARD, 2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
	Rou, Augustin YA, 4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
	Ariane-Marie READ, 5 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire	5 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
	Maurice MARCLOREN, 7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
	Joséphine BACQUEL, 8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
	Francis AÏPHONSE, Conseiller Municipal délégué	Conseiller Municipal délégué
	Milla SONG, Conseillère Municipale déléguée	Conseillère Municipale déléguée
	Marc-Terence KALIDE, Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
	Oscar PINAËL, Conseiller Municipal délégué	Conseiller Municipal délégué
	Stéfania AUBRYANA, Conseillère Municipale	Conseillère Municipale
	Maria BOCCINO, Conseillère Municipale	Conseillère Municipale
ETAIENT ABSENTS :		
Excusés :	Rouange FIRMIN, 1 ^{er} Adjoint au Sénateur Maire	1 ^{er} Adjoint au Sénateur Maire
	Albéric BENTH, 3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
	Toua, Roxane LY, Conseillère Municipale déléguée	Conseillère Municipale déléguée
	Willemson MAZIE, Conseiller Municipal délégué	Conseiller Municipal délégué
	Adeline BROS, Conseillère Municipale déléguée	Conseillère Municipale déléguée
	Philippe FORTUNIER, Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
	Ferni MANICE, Conseiller Municipal délégué	Conseiller Municipal délégué
Not excusés :	Ismaël FREDERIC, 6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire

SOUS-PREFECTURE
 SARTILLOUËT / DU MARSONI
 19 DEC. 2016
 COURRIER ARRIVÉ

VIII. Annexes

1. Codes postaux

Code Postal	Commune
97317	Apatou
97319	Awala-Yalimapo
97330	Camopi
97300	Cayenne
97340	Grand-Santi
97350	Iracoubo
97310	Kourou
97355	Macouria
97360	Mana
97370	Maripasoula
97351	Matoury
97356	Monstinéry-Tonnegrande
97380	Ouanary
97316	Papaïchton
97390	Régina
97354	Rémire-Montjoly
97311	Roura
97312	Saint-Elie
97313	Saint-Georges de l'Oyapock
97320	Saint-Laurent du Maroni
97314	Saül
97315	Sinnamary

2. Codes INSEE

Code INSEE	Commune
97360	Apatou
97361	Awala-Yalimapo
97356	Camopi
97302	Cayenne
97357	Grand-Santi
97303	Iracoubo
97304	Kourou
97305	Macouria
97306	Mana
97353	Maripasoula
97307	Matoury

97313	Monstinéry-Tonnegrande
97314	Ouanary
97362	Papaïchton
97301	Régina
97309	Rémire-Montjoly
97310	Roura
97358	Saint-Elie
97308	Saint-Georges de l'Oyapock
97311	Saint-Laurent du Maroni
97352	Saül
97312	Sinnamary

3. Normalisation des noms de commune

Colonne NOM_COM	Nom de la commune
APATOU	Apatou
AWALA-YALIMAPO	Awala-Yalimapo
CAMOPI	Camopi
CAYENNE	Cayenne
GRAND-SANTI	Grand-Santi
IRACOUBO	Iracoubo
KOUROU	Kourou
MACOURIA	Macouria
MANA	Mana
MARIPASOULA	Maripasoula
MATOURY	Matoury
MONSTINERY-TONNEGRANDE	Monstinéry-Tonnegrande
OUANARY	Ouanary
PAPAICHTON	Papaïchton
REGINA	Régina
REMIRE-MONTJOLY	Rémire-Montjoly
ROURA	Roura
SAINT-ELIE	Saint-Elie
SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK	Saint-Georges de l'Oyapock
SAINT-LAURENT-DU-MARONI	Saint-Laurent du Maroni
SAUL	Saül
SINNAMARY	Sinnamary